



DÉCISION CONCERNANT

L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe du Centre de recyclage

**LE PRÉSIDENT
DE LIMOGES MÉTROPOLITAIN
COMMUNAUTÉ URBAINE**

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juillet 2022 portant approbation des articles L.1211-2 et L.1211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'état financier de Limoges Métropole ;

VU l'offre de financement et la proposition de contrat de la Banque Postale ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Pour le financement de ses besoins prévus de trésorerie sur le budget annexe du Centre de recyclage, Limoges Métropole décide de contracter auprès de La Banque Postale une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 € (deux millions d'euros) pendant les caractéristiques suivantes :

Montant maximum :	2 000 000,00 EUR
Durée maximum :	120 jours
Taux d'intérêt :	Taux fixe à 0,50%
Date de début :	10/10/2022
Modalités de remboursement :	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat :	11 octobre 2022
Garantie :	Néant
Commission d'engagement :	0,10% soit 2 000,00 EUR
Commission de non-utilisation :	0,007% du montant non utilisé à compter de la date de prise d'effet du contrat mensuellement à savoir dès le 1 ^{er} jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation :	- L'ouverture des opérations de dépôt et de remboursement est effective par signature de la Banque Postale.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe du Centre de recyclage

1 DOCUMENT - Publié le 14 Octobre 2022



DEC_FIN_23356_OUVERTURE_LIGNE_TRESORERIE_2000000_EUROS_BANQUE_POSTALE_CENTRE_RECYCLAGE.pdf
(.pdf, 99,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**